

COMMUNE DE THIERS**DCM 2025 – 14****MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES****Fournitures de réactifs et produits de traitement pour la Régie des Eaux de la Ville de Thiers**

Le Maire de la Commune de Thiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122- 22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-2,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 9 janvier 2025 sur la plateforme de dématérialisation Centreofficielles, et sur le Journal d'Annonces Légales (JAL) LeMoniteur.fr,

Vu l'avis de la Commission des Marchés Passés en Procédure Adaptée (CMAPA) en date du 10 mars 2025,

Considérant l'analyse des offres et la proposition des sociétés :

DECIDE**ARTICLE 1**

Un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la fourniture de réactifs et de produits de traitement pour la Régie des Eaux de la Ville de Thiers est conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois avec :

Lot 1 – Chaux éteinte : Société EUROPEENNE DES CHAUX ET LIANTS (38300 SAINT-SAVIN) pour un montant annuel maximum de 15 000 euros Hors Taxes (HT) ;

Lot 2 – Chlore gazeux : Société GAZECHIM (34500 BEZIERS) pour un montant annuel maximum de 4 000 euros HT ;

Lot 3 – Acide chlorhydrique, chlorite de sodium, chlorure ferrique et sel d'alumine : Société STOCKMEIER France (35136 SAINT-JACQUES DE LA LANDE) pour un montant annuel maximum de 39 000 euros HT ;

Lot 4 – Polymères : société SNF SA (42163 ANDREZIEUX) pour un montant annuel maximum de 15 000 euros HT ;

ARTICLE 2

La présente décision

- fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique,
- sera transmis en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à Thiers, le 14 mars 2025

Le Maire,
 Stéphane RODIER


